

# LIMALONGES

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Le dix-huit octobre deux mil vingt et un, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Cendille, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Machet Annette Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 12 octobre 2021

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Niot Jean-Marc, Guillaud Philippe, Machy Didier, Albert Nicolas, Bonnisseau Milica, Léoment Nathalie, Nicolas Christian, Biraud Alain

**Absents excusés** : Stoffel Claude (pouvoir donné à Nadia Bouyer), Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Nathalie Léoment

***Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 6 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.***

#### 1/4 d'heure citoyen

Milica Bonnisseau alerte le conseil sur la recrudescence du COVID-19 dans le département des Deux-Sèvres et souligne qu'il faut rester vigilant.

Milica Bonnisseau prend la parole pour aborder le sujet « projet de territoire » suite à la réunion organisée par la communauté de communes qui a eu lieu le 13 octobre à Limalonges, et propose de continuer la réflexion, avec les élus et avec les habitants. Elle propose également de faire une ou deux permanences à la mairie pour aider les gens qui ont besoin, à remplir le questionnaire. Deux dates seront proposées qui seront insérées dans le bulletin municipal, par voie d'affichage et sur Illiwap.

Suite à la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty, Milica Bonnisseau propose de budgétiser sur 2022 la venue d'un conférencier qui pourrait échanger sur les dangers de la navigation sur Internet et les dangers des réseaux sociaux, aussi bien pour les enfants de l'école que pour les adultes (parents par le biais d'une réunion publique). Cela existe déjà sur le Mellois. Milica Bonnisseau se propose d'apporter les éléments sur les coûts de cette intervention.

#### Travaux d'isolation de la maison des écoles - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Vu la délibération du 18 octobre 2021 adoptant le projet avec un plan de financement estimatif,

Madame le Maire expose que le projet d'isolation de la maison des écoles située 12 rue du stade et dont le coût prévisionnel s'élève à 32 835.71€ HT soit 34 641.68 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	32 835.71 € HT	TVA : 1 805.96 €	TTC : 34 641.68 €
DETR :	13 134.29 €		
CAP 79 :	8 212.00 €		
Autofinancement communal :	13 295.39 €		

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Début des travaux : 1er trimestre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d'isolation de la maison des écoles
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

#### **Boite à pain aux Maisons-Blanches – convention pour remboursement électricité**

Après étude de la consommation d'électricité de la machine à pain sur 2 ans et après délibération, le conseil municipal décide de facturer chaque année un forfait de 120 €/an à la boulangerie Airault de Sauzé-Vaussais pour la consommation électrique.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la boulangerie Airault.

#### **Divers**

1. Défibrillateur : un défibrillateur acheté dans le courant de l'année est en attente d'être installé. Le maire questionne l'assemblée sur l'emplacement à choisir. Cependant, Jean-Marc Niot pense qu'il serait opportun qu'il y en ait un dans chaque village (Dessé – Pannessac – Theil et Périssac). Alain Biraud rappelle que la commune va percevoir une somme d'Argent pour les éoliennes et qu'il faudrait que la population en profite et pense que l'installation des défibrillateurs peut rentrer dans ce cadre. A la demande de Milica Bonnissieu, un groupe de travail est formé pour étudier les coûts et les obligations d'installation ainsi que les formations adéquates. Groupe : M.Bonnissieu – JM.Niot – N.Bouyer – D.Machy – N.Léoment / Réunion de travail : 08/11/21 à 20 h 30
2. Bulletin municipal : Acceptation du devis d'impression de RIC Collectivités
3. Commission sociale des aînés : 1 colis gourmand ou un repas au restaurant d'une valeur de 18 € sera offert à chaque personne de + de 75 ans sur la commune, Ehpad compris, en cadeau de fin d'année.
4. Nicolas Albert s'interroge sur la nouvelle formule du tri des déchets (bacs jaunes) au vu des bacs qui débordent partout ! Les habitants doivent trier...et un délai de 2 mois est donné par la communauté de communes pour faire un bilan.
5. Brocante : Alain Biraud remercie tous les conseillers et les employés communaux pour leur implication dans l'organisation de la brocante qui a été un succès au vu

du nombre d'exposants (190). Les exposants, les visiteurs et les organisateurs sont dans l'ensemble très satisfaits de cette journée. Didier Machy propose de remercier chaque exposant par un mail et de garder les coordonnées pour éventuellement les informer l'année prochaine de l'organisation d'une autre brocante.

6. Marche : 7 novembre à 9h30
7. Réunion « commission évènements exceptionnels : 03/11/2021 à 20 h 30
8. Réunion « commission salle des fêtes » : 22/11/201 à 14 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 25